



DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :

6 avril 2023

OBJET :

Rapport du service public
d'assainissement collectif de l'année
2021

N° 2023-024

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19
- Présents : 15
- Absents : 4
- Procurations : 3
- Votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Grégory Palandre, Maire.

Civilité	Nom prénom	Présent(e)	Absent(e)	Procuration à
Monsieur	Grégory Palandre	X		
Monsieur	Frédéric Brigaud	X		
Madame	Claire Lejeune		X	Isabelle Pellet
Monsieur	Manuel Balache	X		
Madame	Isabelle Pellet	X		
Monsieur	Georges Roussel	X		
Madame	Marie-Claude Manzinali	X		
Madame	Liliane Lammens	X		
Monsieur	Jean-Marc Bonnay	X		
Monsieur	Patrick Faderne	X		
Monsieur	Gaëtan Bondu	X		
Madame	Lydie Blin		X	Véronique Moreau
Madame	Véronique Moreau	X		
Monsieur	Emeric Cellier	X		
Madame	Nathalie Laprevote	X		
Monsieur	Axel Descroix	X		
Madame	Céline Miquel		X	
Madame	Joelle Carbonnier	X		
Monsieur	Claudio Lo Curlo		X	Frédéric Brigaud

Secrétaire de séance : Gaëtan Bondu

Résultat du vote :

- Pour : 18 voix
- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix

OBJET : RAPPORT DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE L'ANNEE 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2224-5,

Considérant que la compétence assainissement collectif concerne 31 des 53 communes de la CAB,

Considérant que la délégation de service public pour l'entretien et l'exploitation du service public d'assainissement collectif concerne 30 communes de la CAB,

Considérant que les conseils municipaux de chaque commune de la CAB sont rendus destinataire de ce rapport annuel,

Considérant que le rapport annuel du délégataire est un document essentiel d'exploitation du service public d'assainissement collectif, dans le cadre de l'exercice de ses compétences et comprend notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services,

Considérant que le rapport de l'année 2021 a été présenté lors du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB) du 10 février 2023,

Considérant que les rapports ont également été examinés par la commission consultative des services publics locaux du 31 janvier 2023

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- PREND acte du rapport du service public d'assainissement collectif de l'année 2021

Fait et délibéré à Hermes, les jour, mois et an susvisés
Pour extrait certifié conforme



Le Maire
Gregory Palandre
60370